



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 14 novembre 2019**

RAPPORT N° 25/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Crédits supplémentaires au budget communal de
l'exercice 2019 - 1ère série**

Rapport de la commission des finances sur

Préavis 25/2019 : Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 1^{ère} série.

Conformément à l'article 61 du Règlement du Conseil communal de Vevey, la Commission des finances (COFI) rapporte sur les demandes de crédits supplémentaires au budget communal.

La COFI a traité le préavis dans sa séance ordinaire du 2 octobre 2019 qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Vevey.

Présences : MM. Francis Baud (VL), Patrick Bertschy (PLR), Cédric Bussy (PS), Sergio De Stefanis (PS), Nuno Dos Santos Aeby (PDC), Alain Gonthier (DA), Philippe Herminjard (PLR), Laurent Lavanchy (DA), Vincent Matthys (PS), Werner Riesen (UDC), Christian Roh (PLR) et Antoine Stübi (VER – Présidence).

Excusés : MM. Roger Pieren (VL), Nicolas Bonjour (VL - suppléant)

La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Leimgruber et Messieurs les Municipaux Rivier et Ansermet avec le concours de M. Alain Hersperger de la Direction des finances.

Les crédits supplémentaires sont discutés successivement par position budgétaire.

Les positions suivantes n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

130.3517: Admin. générale – Participation aux déficits des transports publics.

2961.3180.19 : Vignobles – Vignerons prime 2019.

420.3143 : Eclairage public – Modification et amélioration de l'éclairage public.

810.3170 : Direction de la Culture – Frais de réception et manifestations.

Ci-après, les informations complémentaires obtenues par la COFI.

251.3185.04 : Admini. gérances – Mandats d'études.

Une commissaire demande des explications au sujet du crédit supplémentaire de 75'400.– relatif au mandat d'accompagnement à la société i Consulting pour l'élaboration d'un « Objectif logement ».

La Municipalité répond qu'il y a passablement de questions au Conseil communal en lien avec la thématique du logement. Le but de ce mandat est d'aider à mettre en place une politique du logement à Vevey et ainsi de pouvoir répondre à plusieurs postulats déposés. La Municipalité tient à dire que cela n'a rien à voir avec la question de l'internalisation ou externalisation des gérances qui elle porte sur le moyen de réaliser la politique du logement que l'on aura définie. La moitié du montant de l'étude sera prise en charge par la Canton, à l'instar de la subvention reçue par la ville de Nyon dans un même cas. La société i Consulting a été retenue, car elle a déjà émis un rapport sur la région en 2016. Elle peut dès lors s'appuyer sur une bonne base ce qui peut expliquer le coût relativement avantageux du mandat.

Suite à l'étude, la Municipalité estime qu'un préavis sera déposé en mai ou juin 2020 sur la politique du logement en réponse aux postulats déposés.

420.3115 : Entretien chaussée, trottoirs et place – Achat de véhicule.

Un commissaire aimerait comprendre comment a été dépensé le crédit originel de 41'000.—. Les montants aujourd'hui engagés sont 12'000.— pour le remplacement de batteries, 15'000.— pour des mouchets de balayeuse et 14'000.— pour un véhicule de voirie, soit 41'000.—.

Une auto-laveuse de la voirie, utilisée pour le nettoyage des passages couverts, des arcades et des locaux de la voirie, est en panne. Pour faire face au besoin, il a été décidé de louer une machine de remplacement pour 850.—/mois, et de demander au fournisseur une offre pour un remplacement. Vu la vétusté de la machine, il a été renoncé à la réparer. L'offre se monte à 12'145.— moins le montant des locations qui a été offert, soit au final un prix de 9'850.— qui correspond au crédit supplémentaire.

420.3142.01: Entretien chaussée, trottoirs et place – Eclairage public, travaux.

Un commissaire s'étonne qu'un socle en béton puisse être « géolocalisable », car il n'a pas vocation à se déplacer. Il faut lire des « socles géolocalisés ».

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que la COFI vous invite à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 25/2019, du 23 septembre 2019, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 1^{ère} série,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2019, 1^{ère} série, tels que présentés dans le préavis, pour un montant total de CHF 201'900.—.

Pour la COFI :



Antoine Stübi

Président